

prochain arrêt ...

Situé dans la commune de Satigny, le projet Pôle Satigny Gare entame une régénération du quartier de la gare. Ce projet d'aménagements et d'architecture au sein du village a pour vocation de rassembler les futurs résidents et ceux déjà établis en créant un pont inter-quartier. L'enjeu principal du projet consiste à traduire cette intention en s'appuyant sur un contexte existant riche. Le projet propose ainsi une intervention sensibles et mesurées respectueuses de la substance patrimoniale existante.

La gare de Satigny, à présent un point de relais essentiel à l'agglomération, initie un nouveau pôle. Le projet le façonne par un aménagement cohérent avec la vie villageoise afin qu'un équilibre prenne place avec le noyau historique.

Satigny est installée dans la pente descendante vers le Rhône, en direction du sud-est. Les vues sur le grand paysage sont une constituante identitaire du village. Le Pôle Gare repose sur un replat idéal pour le tracé ferroviaire et la gare. Cela en fait aussi une vraie opportunité de place publique, un lieu de passage autant qu'un lieu d'arrêt.

L'aménagement de la place de la Gare et la construction de logements s'accompagne du prolongement du Parc de Myllia. Cet espace central et structurant du tissu villageois de Satigny traverse ainsi les voies ferrées par le réaménagement du parking situé aux abords de la Gare et la plantation d'arbres majeurs au Sud des voies. L'expression plus généreuse de cette structure fait le lien entre les cheminements piétons et le parvis de la Gare.

Afin de préserver la place de la Gare de l'effet d'îlot de chaleur, nous proposons d'aménager cet espace par une prairie plantée de grands arbres. A l'inverse d'un aménagement plus classique, qui serait essentiellement minéral, cette prairie offre l'avantage de restituer dans l'air une partie de l'humidité du sol et de l'ombrage grâce à la plantation en bosquet.

La végétation environnante de Satigny est caractéristique du mandement agricole et viticole. On retrouve en particulier des alignements de noyers, de chânes et de charmes le long des voies de communication, ainsi que des vestiges de bocages à chânes. Le noyer et le châne sont aussi très représentés en arbres solitaires dans la zone agricole. Dans le village de Satigny, une multitude d'espèces végétales accompagnent quelques sujets majeurs à l'image du calocdre majeur à l'entrée ouest du secteur de la gare. Enfin, un verger marque le centre de Satigny-Dessous.

Le projet s'articule autour de quatre typologies végétales : Le parc, La place, La rue et Les jardins.

La conception des aménagements de la route de la gare et de la place est imaginée de façon à permettre une infiltration des eaux pluviales dans les différents massifs et jardins. Ralentir le ruissellement avantage aussi les structures végétales. L'eau retenue, captée dans le sol par les plantes, est restituée partiellement dans l'air par l'évapotranspiration. Ce savoir agricole peut aussi profiter en zone bâtie et l'alliance sol - plante - eau permet de lutter contre l'effet d'îlots de chaleur en été.

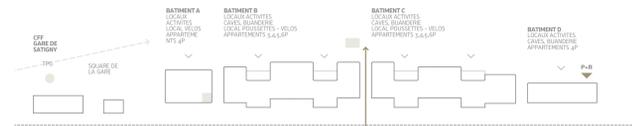


LECTURE URBAINE, DES HISTOIRES QUI SE RENCONTRENT

IMPLANTATION ET FORME VILLAGEOISE

Le village de Satigny trouve son origine le long de la route du Mandement entre les intersections avec la rampe de Chouilly et la route d'Arle la Vie. Il s'agit d'un tissu dense de bâtiments qui s'aligne le long de la route principale, la route du Mandement. Sur « ce coin », les constructions se développent en profondeur avec une frange libre.

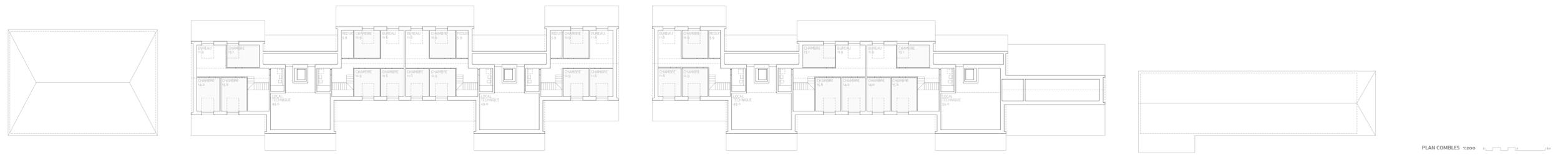
La mixité et la proximité favorisent l'échange entre les habitants tandis que l'implantation des bâtiments permet de trouver en son sein des espaces privés, protégés et très appréciés. La limite entre zone habitée et paysage est précise, rendant l'identité du village très nettement perceptible. La densification du village vers l'intérieur tout en proposant des espaces communs, semi-privés et privés de qualité semble pertinent à cet emplacement autour la gare et permet d'éviter un élargissement du tissu villageois aux dépens des terrains agricoles.



ORGANISATION DU PÔLE SATIGNY GARE

VUE SUR LE SQUARE DE LA GARE, UNE VÉRITABLE ATTRACTIVITÉ POUR SATIGNY





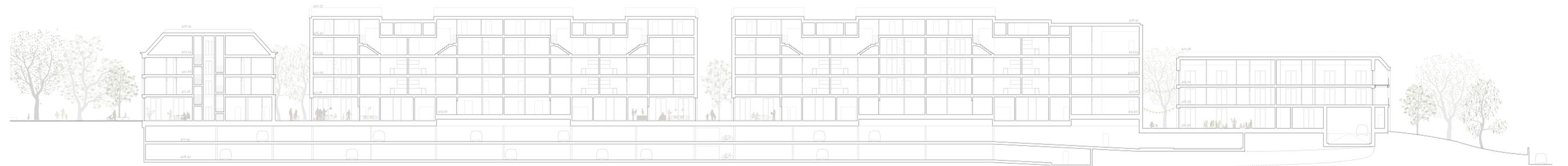
PLAN COMBLES 1:200



PLAN ETAGE 1:200



PLAN ETAGE 1+2 1:200



COUPE LONGITUDINALE AA' 1:200

prochain arrêt ...

HABITER LA PROFONDEUR

Le projet s'inspire des principes établis des villages de rue, tel que le vieux-Satigny : La volumétrie des bâtiments s'implante dans la longueur mais se travaille dans la profondeur avec un front principal tournant vers la Gare de Satigny et le chemin de Pré-Centil. Au contraire, côté rail, la façade articulée une Franche plus libre bordée d'une couche de balcons filigrans.

Les entrées s'ouvrent du côté de la rue. L'accès des immeubles B et C s'organisent autour d'une cour distributive tandis que les bâtiments A et D s'accrochent par l'intermédiaire d'une distribution intérieure.

Une grande attention est attribuée au traitement des seuils, sujet très présent dans les tissus villageois qui permet d'habiter ensemble à proximité, tout en préservant l'intimité privée.

Bâtiment A

Le bâtiment A en tête de parcelle interagit avec la place de la gare. Il tend, par sa position solaire, à répondre aux autres édifices classés à l'inventaire tels que la ancienne gendarmerie ou le café du Mandement. Suivre ses typologies existantes pour marquer la place, renforcer son identité et affirmer la volonté d'intégration du projet dans l'atmosphère villageoise de Satigny.

Les logements se composent d'une typologie pivotant autour d'un noyau de services contenant salle de bain, WC et escalier. Cette disposition favorise l'exposition des pièces de vies et des chambres autour du centre et accentue la force solaire de la construction.

Le rez-de-chaussée agence un café, les entrées distinctes pour les logements et le P+R ainsi que des locaux d'activités.

Les combles, quant à elles sont aménagés en grenier pour les logements.



Bâtiment B et C

Les bâtiments B et C accueillent des surfaces d'activités orientées sur les ruelles. Une partie du rez-de-chaussée et les étages sont dédiés aux logements.

Le traitement des seuils se traduit par les mécanismes suivants :

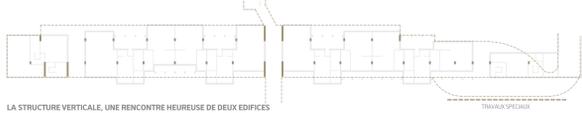
- Les logements au rez-de-chaussée sont surélevés d'un mètre et bénéficient d'un jardin privatif côté rail.
- La dimension des fenêtres s'adapte selon la hauteur d'étage et confère ainsi une projection visuelle adéquate : moins haut et plus large en bas, tout hauteur et moins large en haut.
- La cour distributive qui desservent uniquement les logements génère un filtre naturel envers l'espace rue.
- Les logements s'organisent autour d'un palier ouvert. Ils sont connectés par une « pièce d'accueil » qui assure une transition filtrée entre l'espace commun et le logement.
- La cuisine, plus interactive et sociale est liée à la pièce d'accueil. Le salon au contraire, plus intime, est orienté sud-est et bénéficie de la terrasse filante.

Ce dispositif de seuils assure ainsi une occasion aux habitants d'échanger et partager au sein d'un environnement inclusif et diversifié :

- La cour d'accès est réservée aux habitants de l'immeuble : les gradins sont réservés côté rue - ce qui permet aux habitants d'occuper l'espace sous une certaine forme d'auto-gérance : jeux d'enfants, assemblés, repas communs.
- Dans l'espace central du bâtiment, facilement accessible et lumineux, sont disposés au rez-de-chaussée les espaces communs, tel que la buanderie, le local vélo, et les caves. Les locaux techniques se situent également au rez-de-chaussée et sous les combles.
- Les salles sont généreuses en surface et invitent à un véritable échange entre les habitants des logements.
- Les appartements de 3 pièces, au centre de l'immeuble, se prêtent idéalement aux personnes âgées ou aux jeunes actifs.



LA STRUCTURE VERTICALE, UNE RENCONTRE HEUREUSE DE DEUX EDIFICES



PRINCIPES CONSTRUCTIFS

Les principes constructifs portent essentiellement sur la volonté de réaliser une construction monolithique de manière traditionnelle, simple et pérenne, favorisant ainsi un projet économique lors de la construction, mais aussi durant son exploitation.

La toiture en pente s'inscrit dans la recherche d'une continuité contemporaine du langage villageois. Au contraire d'une toiture plate, elle permet également d'éviter l'utilisation de matériaux pétrochimique qui ont un fort impact sur l'environnement écologique.

Bénéficiant d'une bonne inertie, le bâtiment est construit de matériaux durables tels que : de la brique de terre cuite isolante revêtue d'une finition minérale assurant une bonne respiration des murs hors terre, du béton pour les murs du sous-sol et des dallages mixtes en bois/béton.

Les revêtements intérieurs prédéfinis sont des matériaux bruts, sains et écologiques tels que des enduits minéraux, des carreaux de ciment, du parquet en bois massif, etc.

Concept structurel

Le projet architectural propose une trame régulière, resserrée et rationnelle, inspirée par le contexte villageois dans lequel il s'implante.

Cette configuration favorise les bâtiments, avec une continuité verticale des porteurs sur l'ensemble des étages jusqu'à la dalle sur sous-sol, favorise l'utilisation de briques, en façade comme en intérieur. En effet, on opte pour des briques isolantes afin d'économiser la mise en place d'une double peau et s'inscrire dans la continuité des murs du tissu historique. Au sous-sol, une dalle de transition en béton armé permet une reprise aisée des efforts des quelques cloisons légèrement excentrées.

Par ailleurs, la dalle sur sous-sol, une dalle de transition en béton armé permet une reprise aisée des efforts des quelques cloisons légèrement excentrées.

Par ailleurs, la dalle sur sous-sol, une dalle de transition en béton armé permet une reprise aisée des efforts des quelques cloisons légèrement excentrées.

Dalle mixte

Les portées de 5,5 à 7,2m maximum, permettent d'envisager un système de dalles en bois-béton mixte. Ces dernières présentent l'avantage d'être fabriquées par éléments préfabriqués, afin de réduire la durée du chantier. En temps de forte augmentation des prix des matériaux, les briques et le bois présentent également l'avantage d'être moins sensibles aux fluctuations de prix. Une dalle traditionnelle reste toutefois une approche envisageable.

Stabilité

La stabilité du projet est assurée par la continuité de son enveloppe, du rez-de-chaussée au dernier étage, sur l'ensemble des faces de ses différents bâtiments. Des chaînages verticaux aux angles permettent d'éviter tout soulèvement des dalles. Dans le but de réduire le risque de concentration de charges en extrémité de brique, on prévoit également une bande de rotation en haut de mur, afin de réceptionner la dalle mixte.

BALCON-TERRASSE, UN FILTRE HABITE GENERALISÉ



Afin de renforcer la diversité au sein des logements et évoluer en même temps que les familles qui y habitent, le projet développe des typologies modulaires et adaptables :

- Au rez-de-chaussée, la chambre des appartements 3 pièces vient s'accrocher aux appartements 4,5 pièces afin de former des 5,5 pièces.
- Aux étages intermédiaires, l'appartement 3 pièces peut s'ouvrir sur le salon du 4,5 pièces et permettre, par exemple, à des personnes âgées d'être unis à leurs familles tout en gardant une autonomie.
- Aux 5^e étage, l'espace dédié aux 3 pièces est repris afin d'implanter des duplexes de 6,5 pièces sous combles.

Malgré de nombreuses contraintes dû principalement à la forme ériquée de la parcelle, le projet très son érigée du jeu avec des logements dont la typologie offre une grande qualité d'habitabilité :

- Tous les logements bénéficient d'une double orientation sud-est - nord-ouest.
- Les pièces de jour disposent de surfaces généreuses.
- Les chambres ont une surface de 15m² ces tout en gardant une moyenne de 2,2 m² SBP.
- Chaque appartement possède un grand balcon-terrasse côté sud-est de 2m de profondeur. Il sert également de filtre contre les nuisances sonores et les regards OPAM. La surface varie de 6m² à 13m².
- Les entrées se composent d'une pièce d'accueil de 6m² équipées d'un WC et d'armoire.
- Les appartements 4,5 et 5,5 pièces contiennent des réduits de 6m² attribués comme caves.

Les logements sont conformes à la législation genevoise concernant les logements en faveur des personnes PMR et sont accessibles par un ascenseur. Les 4 appartements se situant au rez-de-chaussée et 1 seul ainsi que les 6 pièces des combles, disposent d'un escalier interne qui peut être équipé d'un monte-escaliers.

Bâtiment D

Le bâtiment D évolue dans la continuité des constructions B et C. Tout en affirmant son statut privilégié en tête nord-est de la parcelle, il marque l'entrée du village, en particulier pour la future voie verte promenant de Meyrin.

Il se compose d'appartements à pièces disposés symétriquement par rapport à l'espace de distribution central. La forme (longueur) génère une triple orientation des typologies et permet un engagement vers la campagne environnante. Ce type d'appartement journal, d'allures convives à une location type cosy libre. Des réduits de 6m² attribués comme caves sont intégrés dans les logements.

Le rez-de-chaussée abrite une surface d'activités ainsi que des entrées distinctes pour les logements, le parking P+R piéton et routier.



Fondation

Afin d'assurer une assise durable au projet, les deux niveaux de sous-sols sont prévus en béton armé. Les espaces de balcons côté DP ne sont pas continus au sous-sol, et leur empreinte se trouve dans le balcon, ces entrées seront donc à apposer sur une fondation allant chercher un terrain suffisamment porteur et hors-gel. Enfin, des travaux spéciaux sont à prévoir au niveau de la rampe d'accès au parking, située au sud-est de la parcelle.

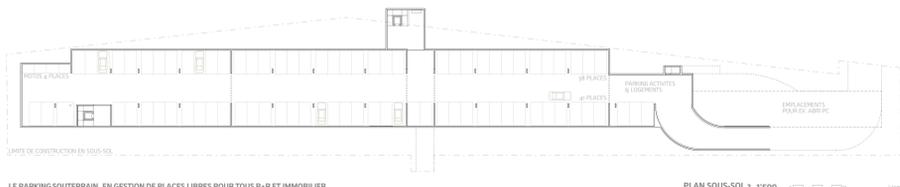
Construction économique

- Le contrat commande demande aux mandataires de trouver le meilleur prix pour le nouveau projet et ses futurs habitants/artistes tout en gardant en objectif l'économie du coût de construction, tel que :
 - L'optimisation de la surface constructible d'environ 7'000m² SBP et d'atteindre un bon ratio de 24 m² SBP/m².
 - L'optimisation du nombre de cages d'escaliers par appartement.
 - La possibilité d'enlever les ascenseurs, si souhaité, sur les bâtiments A et D ne comptant que 3 niveaux - les logements PMR étant exclusivement situés dans les bâtiments B et C.
 - L'intégration de tous les espaces communs et locaux techniques en surface, ce qui réduit sensiblement le volume de terrassement du sous-sol, ainsi que les coûts techniques avec le parking.
 - L'organisation efficace du parking et le travail en pente du parking afin de réduire les espaces résiduels entre le plafond et la dalle des logements - normalement accentués par la pente naturelle du terrain.
 - La minimisation de travaux spéciaux en sous-sol.
 - L'utilisation de dalles préfabriquées réduisant la durée du chantier.

Eaux pluviales et drainage

Le respect pédochimique fait état d'une faible perméabilité du terrain, celle-ci devra être confirmée ou infirmée par une étude plus poussée (test d'infiltration). Si nécessaire, la gestion des eaux pluviales pourra se faire par la mise en place d'un bassin de rétention ou autre mesure équivalente.

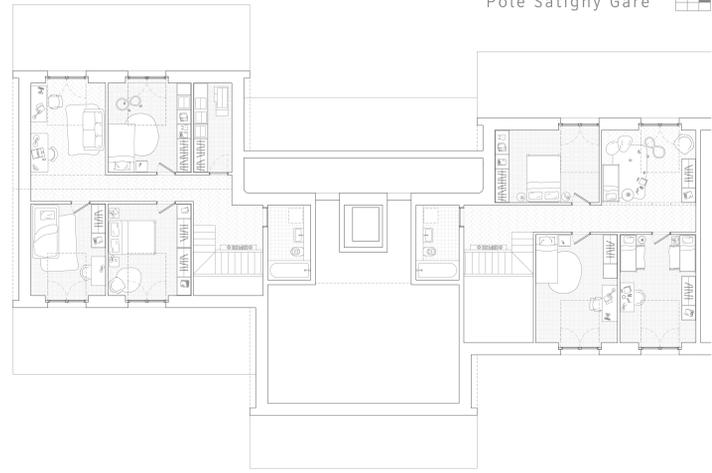
Le drainage du bâtiment se fera par le biais d'un drain périphérique, auquel s'ajoute un concept de sous-radier drainant au droit des zones les plus critiques, afin d'éviter tout risque de poussée hydrostatique sous-radier et limiter les risques d'effractions dans le parking.



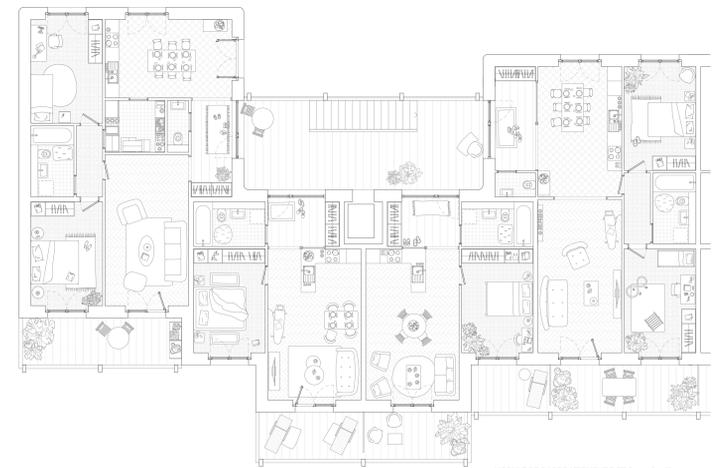
LE PARKING SOUTERRAIN, EN GESTION DE PLACES LIBRES POUR TOUS P+R ET IMMOBILIER

PLAN SOUS-SOL 2 1:500

Pôle Satigny Gare



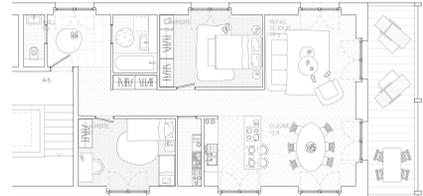
DUPLEX BATIMENT B ET C, 6-5 pièces 1:100



MODULE DE BASE BATIMENT B ET C, 4,5/5 pièces 1:100



TYPLOGIE BATIMENT A, 5pièces 1:100



TYPLOGIE BATIMENT D, 4pièces 1:100

prochain arrêt ...



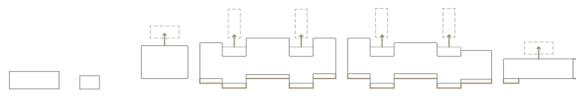
GABARIT, RESPECT DES LIMITES ORNI/CFF ET DES DISTANCES SUR RUES

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- Le bien-être des habitants dans un environnement sain est au cœur du projet. Pour ce fait, il intègre les aspects suivants :
- Un apport en lumière naturelle généreux permettant de réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité spatiale des espaces de vie.
 - Des matériaux recyclés, faible en empreinte carbone, qui pourront être recyclés en cas de démolition.
 - Des procédés constructifs permettant de démonter les bâtiments par une réparation aisée des matériaux.
 - Un concept énergétique exploitant les sources d'énergies renouvelables.
 - La possibilité d'installer des réseaux à hautes densités et/ou multi-usages sous les toits (colonnes présentes à Satigny).
 - Un souterrain optimisé au maximum sous le rez-de-chaussée afin de maximiser les surfaces en pleine terre.

BALCON-TERRASSE

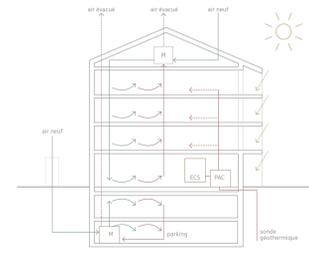
- Un élément important du projet qui contribue à la qualité de l'habitat dans ce contexte fortement impacté par les nuisances sonores sont les balcons-terrasses. Les balcons-terrasses, situés sur la façade sud-est, sont l'élément de transition entre le train et le lieu de vie. Les caractéristiques les différenciant sont les suivantes :
- Une surface généreuse de 8m² à 30m² bien orienté (sud-est).
 - Une profondeur de 2m permettant une appropriation aisée des habitants (mobiliers, plantes, etc.).
 - Une zone tampon en période d'été contre la surchauffe.
 - La possibilité d'équiper les sous-faces d'une isolation acoustique et de garde-corps pleins, afin de réduire la nuisance sonore dans les appartements.
 - Une structure adaptée pour accueillir des mesures complémentaires OPAM.



ACCÈS POMPIERS, UN ACCÈS PAR COURS
BALCON TERRASSE, FILTRE DE PROTECTION OPAM ET BRUIT

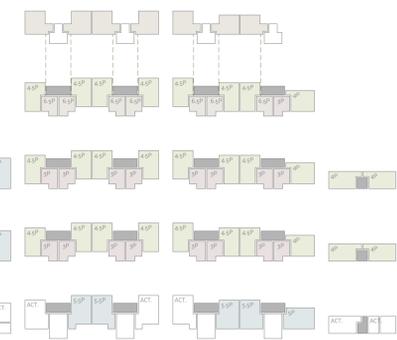
CONCEPT ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR LABEL DGNB

- Le bâtiment répond aux exigences du label DGNB argent. L'isolation thermique de l'enveloppe et les vitrages sont optimisés. Les matériaux de construction répondent à des critères écologiques, notamment en termes de provenance et de retour en énergie grise. Les produits de revêtement ou d'assemblage sont sans solvants et sans agents actifs.
- Le bâtiment bénéficie d'un apport d'éclairage naturel important. Le confort thermique estival du bâtiment est élevé, car le bâtiment est massif et les apports solaires sont maîtrisés par des stores.
- La qualité de l'air intérieur est garantie par un système de ventilation double flux avec une prise d'air neuf en toiture.
- Afin de réduire la consommation d'eau, la robinetterie est équipée d'un système de limitation des débits, et les chasses d'eau des WC ont une double commande. Les eaux de toiture sont récupérées pour l'arrosage.
- Les appareils et installations électriques respectent les valeurs cibles de la norme SIA 380A. L'éclairage des communes est optimisé par un dispositif automatique gérant l'extinction des lumières.



CONCEPT ÉNERGÉTIQUE CHAUFFAGE & VENTILATION

- Le bâtiment est ventilé à l'aide de monoblocs double flux (un par allée) équipés d'un échangeur à haut rendement de récupération. Les monoblocs sont positionnés dans les combles, les prises d'air neuf sont placées en toiture de manière à assurer un apport d'air de qualité.
- La production de chaleur et d'eau chaude sanitaire du bâtiment est assurée, soit :
- Par le CAS Satigny (à disposition à temps).
 - Par des pompes à chaleur (PAC) géothermiques.
- Un local technique pour la production de chaleur est prévu dans chaque allée d'immeuble. Ainsi ce local pourra être équipé d'un échangeur de chaleur ou d'une PAC en fonction de la disponibilité du CAS. Chaque local technique est en outre équipé de son propre chauffe-eau.
- Afin de maximiser l'efficacité de la production de chaleur, un chauffage au sol très basse température (11-13°C) distribue la chaleur dans les locaux.
- Des panneaux solaires photovoltaïques (PV) installés en toiture permettent de couvrir partiellement les besoins électriques annuels des PAC et des monoblocs de ventilation. Ainsi le bâtiment est voisin de l'autonomie énergétique.
- Le parking souterrain est équipé de sa propre installation de ventilation mécanique. L'air neuf est amené dans le parking via une cheminée en inox aménagée dans le terrain. L'air vicié est rejeté en toiture. Le parking est cloisonné avec des portes coupe-feu automatiques (tous les 600 m²) et est équipé d'un système de contrôle de qualité d'air (COINOU).



PROGRAMME DES HABITATIONS, LA MIXITE PREND LE DESSUS

3 pièces	17%	27%
4 pièces	7%	
4,5 pièces	2%	
5 pièces	5%	61%
5,5 pièces	4%	
6,5 pièces	7%	11%
352,5 p	61 app.	100%

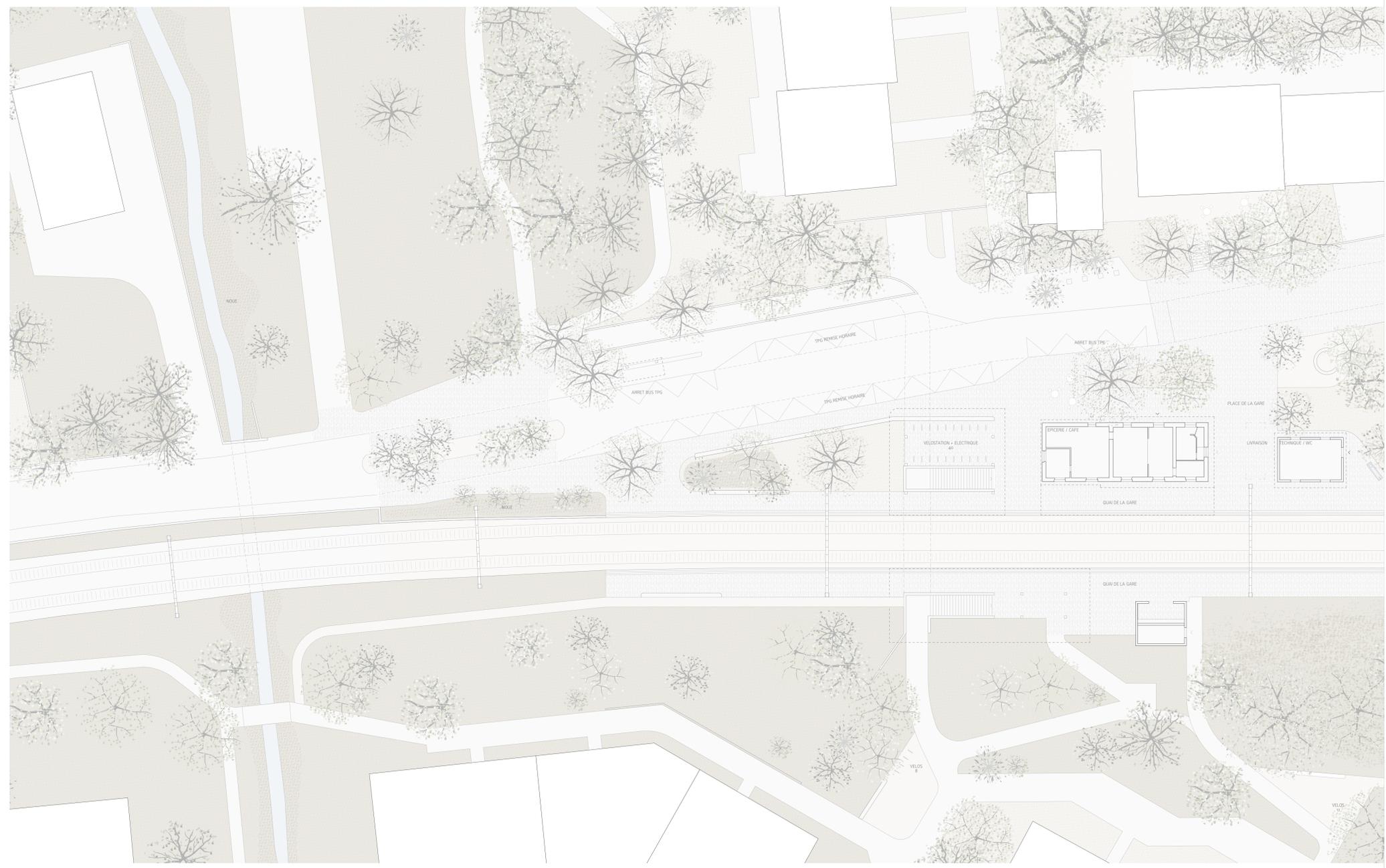
SURFACES SBP

ACTIVITES	75	10%
LOGEMENT	570	80%
COMMUN	550	8%
	795m ²	100%

RATIO m²/p

24,2m²

VUE DEPUIS LA ROUTE DE LA GARE, PERÇE PAYSAGÈRE ET IDENTITÉ VILLAGEUSE FORTE POUR LE NOUVEAU QUARTIER





prochain arrêt ...

S'INTÉGRER DANS L'ENVIRONNEMENT EXISTANT

L'aménagement de la place de la Gare et la construction de logements s'accompagne du prolongement du Parc de Millis. Cet espace central et structurant du tissu villageois de Satigny traverse ainsi les voies ferrées par le réaménagement du parking situé aux abords de la Route de la Gare et la plantation d'arbres matures au sud des voies. L'expression plus généreuse de cette structure fait le lien entre les chemins piétons et le parc de la Gare. Donner de l'ampleur au parc, permet également de marquer une coupure avec la vitesse des véhicules motorisés et marquer l'entrée dans un espace partagé.

La place, quasi à vide, vient coïncider entre le bâtiment de la gare et le bâtiment de tête du projet. Profitant de la hausse de la chaussée et le traitement du trottoir traversant par le béton, elle s'étend jusqu'à la terrasse du restaurant "Le Mandement" et l'ancienne gendarmerie.

À la suite de la place, les cours des immeubles, reprennent le vocabulaire du tissu villageois et viennent aménager une contre allée piéto-ne, plantée de Chênes et d'Ormes dans le prolongement de celle de la route de la Gare.

RESEAU POUR LA PETITE FAUNE

Satigny se situe dans un environnement non seulement rural mais aussi naturel par la présence de forêts et de corridors rivaux le long d'un véritable maillage de ruisseaux (Pêr-Gentil, Champs Rions, etc.) et de mants (d'Auri, du Chateau des Bois, etc.) terminant leur course dans le Rhône 15 kilomètres plus bas. Cet environnement constitue un vaste réseau de corridors faunistiques. Le village doit ainsi préserver ses parcelles pour la petite faune. À cet effet, le parc de Pêr-Gentil renforcé dans le projet offre une connexion importante pour les petits animaux. Même si le chemin de fer occasionne une rupture majeure pour les animaux terrestres, l'agrandissement du passage sous-voie au nord du secteur offre une traversée importante à proximité directe des champs. La forte arborisation ainsi que les nombreuses zones végétalisées prouvent par le projet représenté aussi des refuges et des petites connexions au sol et dans les couronnes des arbres.

Ainsi, la végétalisation des axes des milieux ouverts secs (promenade le long des voies, prairies du parc) ou humides (zones de récolte des eaux et des milieux d'ombre (place, bosquets du parc) Une attention particulière est donc apportée au vivant animal comme végétal. Malgré une interface nécessairement très construite, le sol végétalisé s'étend à 8,5% soit 5% du périmètre élargi et la pierre tendre s'étend à une surface de 15,50m², soit 8% du secteur élargi (y compris voies ferrées).



TYPOLOGIES VÉGÉTALES, ÉTENDRE LES QUALITÉS EXISTANTES POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ DU PÔLE GARE



SQUARE DE LA GARE, FRAIS ET VÉGÉTAL

ILOT DE CHALEUR ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin de préserver la place de la Gare et l'effet d'îlot de chaleur, nous proposons d'aménager cet espace par une prairie plantée de grands arbres. À l'inverse d'un aménagement plus classique, qui serait essentiellement tertiaire, cette prairie offre l'avantage de restituer dans l'air une partie de l'humidité du sol et de l'ombager grâce à la plantation en bosquets.

De plus, le long des voies ferrées nous proposons d'aménager des noues, collectant les eaux pluviales des toitures des bâtiments, elles proposent un cheminement au milieu d'une végétation plus humide.

PLANTATIONS DES ARBRES

La végétation environnante de Satigny est caractéristique du mandement agricole et viticole. On retrouve en particulier des alignements de noyers, de chânes et de chânes le long des voies de communication, ainsi que des vestiges de bocages à chânes. Le noyer et le châne sont aussi très représentés en arbres solitaires dans la zone agricole, dans le village de Satigny, une multitude d'espèces végétales accompagnent quelques sujets matures à l'image du calocède majeur à l'entrée ouest du secteur de la gare. Enfin, un verger marque le centre de Satigny-Dessus.

Le projet s'articule autour de quatre typologies végétales : Le parc du Millis qui descend du verger pour s'organiser autour de la gare. La plantation complète les arbres existants par des arbres de développement rapide tel que le peuplier blanc et le tremble, et développement plus lent comme le tilleul argenté et châne chevelu (pour sa meilleure résistance à la sécheresse que le pédonculé). Des arbustes moussent dans la prairie pour accompagner les chemins et groupes d'arbres.

La rue accueille des arbres résistants, des chânes faginé, des chânes, sous la forme d'alignements libres. Les eaux pluviales de la chaussée et des surfaces dures autour est dirigée vers les massifs de plantation. Les arbres sélectionnés ont ainsi la capacité de résister à la saumure de déneigement.

La place de la gare a la particularité d'être très végétale (à l'inverse des nombreuses places urbaines très minérales). Les plantations d'arbres s'organisent dans une forme circulaire autour de la pelouse et forme un couvert végétal accueillant pour les gens de passage ou les personnes qui attendent le train. Consulter des pédonculés, mélisiers à grappes et chânes faginé y composent la palette végétale.

Enfin, la promenade laquée au sud des habitations seront plantée d'améliorateurs divers et de fruitiers. Cet espace est en relation avec les jardins potagers du sud des voies ferrées.



STRATÉGIE TERRITORIALE DE MOBILITÉ DOUCE

Pôle Satigny Gare

PRINCIPE DE MOBILITÉ

La place de la Gare doit permettre une transition simple entre les différents modes de transports. L'interface multimodale se concrétise ainsi aux abords du bâtiment de l'ancienne gare. La piste cyclable en provenance de la route du mandement, est orientée sur le chemin de pré-gentil en direction de la future voie verte d'agglomération reliant Satigny à Meyriat. Ainsi l'espace routier au droit de la gare sera partagé entre les vélos et les véhicules motorisés ce qui permet de baisser la vitesse de circulation des véhicules et donner plus de confort aux piétons.

REVÊTEMENTS

Les revêtements ont une importance notable dans la gestion de la fraîcheur des espaces extérieurs en milieu construit. En dehors des surfaces végétalisées, les aménagements envisagés de nombreuses surfaces de graviers (salons) de la place, lieux d'arrêt le long de la rue), des pavés à joints filants près des habitations, et du béton pour les lieux à forte intensité de passage à proximité de la gare et sur les quais.

Les revêtements ont aussi vocation à traduire une image du site qui soit en rapport étroit avec le village de Satigny. Ainsi, on retrouve les pavés qui reprennent les cours villageois, le graver concréte fait écho aux chemins de carroyage, alors que le béton apporte une traduction plus contemporaine à la gare tout en conservant une teinte ambiant.

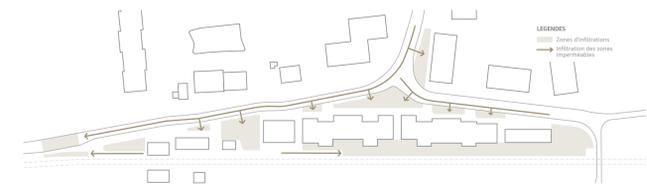


MOBILITÉ, RALENTIR POUR COHABITER ET PARTAGER LA PLACE DE LA GARE

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La conception des aménagements de la route de la gare et de la place sont imaginés de façon à permettre une infiltration des eaux pluviales dans les différents massifs et jardins. Comme décrit ci-dessus, cette infiltration est bénéfique pour les plantations et pour la formation d'îlots de fraîcheur dans cet espace nécessairement minéral pour des raisons d'usages et de fréquentation.

Ainsi le long de la route de la Gare, les plantations délimitant l'espace de circulation intègrent des avaloirs pour diriger les eaux pluviales vers les couches inférieures des revêtements et des massifs.



INFILTRATION, AMÉNAGER UNE ASSOCIATION SOL-PLANTE-EAU POUR S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



COMPLÉTER LA VÉGÉTATION EXISTANTE AU SUD DES VOIES POUR ÉTENDRE LE PARC



UNE PLACE VÉGÉTALE POUR SE RETROUVER, ATTENDRE LE TRAIN OU ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS



UNE RUE RYTHMÉE PAR LES MASSIFS PLANTÉS DE GROUPES D'ARBRES, LES COURS ET LES COMMERCES



CHÉMINIER LE LONG DES VOIES ENTRE LES ARBRES FRUITIERS DES JARDINS ET LA NOUE



ELEVATION NORD 1:200